



**DECISION DU MAIRE N° 27/2024
DU 17 MAI 2024**

**CONTRAT DE LOCATION LONGUE DUREE
TERMINAUX DE PAIEMENT ELECTRONIQUE**

Le Maire de Vert-le-Grand ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de changer le terminal de paiement électronique de l'accueil de la Mairie de Vert le Grand,

CONSIDERANT la proposition commerciale de la société JDC proposant une location de 48 mois pour un TPE fixe – DESK 50000 CL pour un montant mensuel de 22,90 € HT.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer le contrat de location longue durée avec la société JDC pour un TPE fixe – DESK 5000 CL d'une durée de 48 mois pour un montant de 22.90 € HT/mois.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert-le-Grand, le 17 mai 2024.

Le Maire,



Thierry MARAIS

